

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARBOZ(AIN)

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votes pour : 19
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 12/06/2023
D2023061904

Séance du 19 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Christelle MOIRAUD.

Etaient présents : BOUVARD Nelly, CALLAND Cédric, CARRUBA Isabelle, CHATELET Jocelyne, DELIANCE Alexandre, GUILLERMIN Patrice, JAILLET Christian, LAMBERET Anthony, MIVIERE Karine, MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NEVORET Benoit, NICOLAS Carine, NOEL Simon, POCHON Béatrice, POCHON Laurence, PONCIN Emmanuel, SOCHAY Hervé, TISSERAND-BOUVARD Magali

Excusés :

Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance

Objet : Demandes de subvention pour la préservation des ressources en eau

L'objectif principal de ce projet est de préserver les ressources en eau en les stockant. Ce projet consiste en l'installation de 5 cuves enterrées de 10 000 litres chacune avec pompe de soutènement, à proximité de la serre municipale.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande pour une subvention auprès de l'Etat (DETR) au titre de la transition écologique.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Plan de financement du projet				
Dépenses		Recettes		
Cuve enterrée	20 757.50 € HT	DETR	6 227.25€	30 %
		TOTAL	6 227.25€	30 %
		SUBVENTIONS		
		Autofinancement	14 530.25€	70 %
Total	20 757.50 € HT	Total	20 757.50 €	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le projet de préserver la ressource en eau par l'installation de 5 cuves enterrées de 10 000 litres chacune pour un montant global de 20 757.50 € HT.
- approuve le plan de financement prévisionnel.
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.



Pour copie conforme,
Le Maire,

Christelle MOIRAUD